

conseillers dans leurs charges. (1) Le 29 mai de cette année sur la présentation qui lui en fut faite par la Compagnie des Indes Occidentales, le roi nomma René Louis Chartier, écuyer, sieur de Lotbinière, à une nouvelle charge de conseiller. (2) M. de Lotbinière fut installé le 2 octobre et le conseil se trouva alors composé de six titulaires (3). En prenant son siège le nouveau conseiller protesta qu'il devait avoir la première place attendu qu'il était le seul qui tenait sa nomination directement du roi. Le même jour, Denis Joseph Ruette d'Auteuil était installé à la place de procureur général. Le trois octobre, M. Louis Rouer, sieur de Villeray, fut réinstallé dans sa charge de premier conseiller quoiqu'il n'eut pas encore ses lettres de provisions, mais le gouverneur M. de Frontenac communiqua au conseil des dépêches du roi qui lui annonçaient cette nomination. C'est à la demande de Frontenac que les conseillers avaient été augmentés à sept. (4) Les cinq anciens conseillers demandèrent à Frontenac d'obtenir du roi des lettres de provisions de leurs charges. Le 7 janvier 1675, Frontenac renouvelait son conseil comme il était auparavant. (5) MM. de Lotbinière et de Villeray tenant leur charge du roi n'eurent pas besoin d'être nommés de nouveau.

J.-EDMOND ROY

(*La suite dans la prochaine livraison*)

(1) Ibid. vol. 1. p. 786.

(2) Reg. Ins. Cons. Sup. vol. 1. p.

(3) Jug. et Del. du Cons., vol. 1., p. 856.

(4) Jug. et Del. du Cons., vol. 1., pp. 839, 860.

(5) Ibid. vol. 1. p. 889.